

**Zeitschrift:** Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

**Herausgeber:** Association pour la défense des intérêts du Jura

**Band:** 42 (1971)

**Heft:** 9

**Rubrik:** Chronique économique

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

tagnards de passer aux actes. En première urgence, nous le répétons, vient la création d'un syndicat de communes pour l'aménagement du territoire. Il est évident que des stimulations venant de l'extérieur sont utiles, elles le seront d'autant plus qu'elles resteront objectives et qu'elles ne chercheront pas à imposer des solutions contraires à l'intérêt des populations directement intéressées.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de nos meilleurs sentiments.

Pour le comité de l'ADIJ

Le président :

Le secrétaire :

## COMMUNICATIONS OFFICIELLES

### Horaire des chemins de fer

Nous prions nos membres, communes, sociétés, entreprises, ainsi que nos membres individuels de nous communiquer jusqu'au 15 octobre prochain leurs remarques éventuelles au sujet de l'horaire actuel des chemins de fer et de nous soumettre leurs propositions pour l'amélioration de l'horaire 1973-1975 dans le même délai. La correspondance sera adressée à la Présidence de l'ADIJ, case postale 262, 2800 Delémont.

ADIJ

## CHRONIQUE ÉCONOMIQUE

### Bechler S. A. Moutier signe un accord de coopération avec deux autres entreprises

Sous le titre « Coopération dans le domaine de la machine-outil », le communiqué suivant a été publié le 30 août 1971 :

« Les entreprises Albe S. A., fabrique de machines automatiques, à Lugano-Agno, André Bechler, fabrique de tours automatiques, à Moutier, et Alfred H. Schütte, fabrique de machines-outils, à Cologne (Allemagne) viennent de signer un accord de coopération qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 1971.

» Albe produit principalement des machines automatiques à table rotative, Bechler des décolleteuses à poupée mobile et Schütte des machines automatiques multibroches.

» Conscientes des impératifs économiques conduisant aux concentrations, les trois entreprises estiment que celles-ci ne doivent pas obligatoirement revêtir la forme de l'absorption ou de la fusion. La solution de coopération garantissant l'indépendance juridique et économique des partenaires leur paraît une solution valable. C'est dans cet esprit que l'accord de coopération est conclu. La coopération s'étendra progressivement aux domaines majeurs de la gestion industrielle. »

## La construction de logements progresse

En 1970, on a construit en Suisse pas moins de 63 950 logements. C'est un chiffre record. Mais, pour bien en apprécier la portée, il faut le mettre en parallèle avec le chiffre de la croissance démographique, estimé officiellement à quelque 18 000 personnes pendant la même année. En d'autres termes, on a construit plus de trois logements par nouvel habitant du pays. Il est vrai que le gain n'est pas net, en ce sens que la statistique ne traite pas comme catégorie à part les logements de vacances et les résidences secondaires. Mais ceux-ci ne représentent pas — il s'en faut de beaucoup — la majorité des constructions nouvelles.

Il est démontré que la grande majorité des maîtres d'œuvre sont soit des personnes privées, soit des sociétés appartenant à l'économie privée. Il est intéressant de relever l'effort accompli dans ce domaine par les firmes industrielles et commerciales. Selon une enquête faite par le Vorort de l'Union suisse du commerce et de l'industrie, celles-ci — ou leurs fonds de prévoyance et leurs caisses de pension — ont édifié 15 522 logements en 1969 et 1970. Avec une moyenne annuelle de 7750 unités, cela représente 13 % environ du total de la construction de logements. Et si l'on prend en considération les projets en cours d'exécution, on constate que cet effort est plus intense encore en 1971 puisque, pour les trois années 1969, 1970, 1971, le total des logements construits par des entreprises ou leurs institutions sociales sera de 30 261, soit 17 % du total des constructions. Cela sans compter les encouragements à la construction donnés par des entreprises privées sous forme de prêts hypothécaires ou de crédits de construction à bas taux d'intérêt, de contributions à fonds perdu, de subventions au loyer, de mise à disposition de terrains gratuits ou à bas prix, de cautionnements ou de participation à des coopératives de construction.

Dans l'ensemble, la Suisse occupe un rang très honorable parmi les pays d'Europe, avec 10,1 logements construits en 1970 pour mille habitants. La situation varie d'ailleurs beaucoup d'un canton à l'autre. On passe en effet de 21 logements nouveaux pour mille habitants en Valais (canton où la proportion des résidences secondaires et appartements de vacances est sans doute plus élevée qu'ailleurs) à 4,8 logements nouveaux pour mille habitants à Glaris (le seul canton suisse dont la population est en diminution).

On peut donc dire qu'un gros effort est actuellement en cours en matière de construction de logements. Il est sans doute appelé à s'intensifier quand la politique du logement de la Confédération sera mise en œuvre. Rappelons qu'elle doit être basée sur deux articles constitutionnels dont les projets viennent d'être soumis aux Chambres : l'article 34 sexies sur l'encouragement à la construction de logements et l'article 34 septies sur les rapports entre propriétaires et locataires. Le premier de ces deux textes pose en principe que l'encouragement à la construction de logements est l'une des tâches durables de la Confédération et il constitue la base d'une conception à long terme de la construction, dont le but est d'accroître l'offre de logements à des prix favorables.

Max d'ARCIS

## Nouvelles brèves

**2,3 milliards de francs pour la prévoyance sociale.** — La Confédération, les cantons et les communes dépensent dans l'ensemble une somme largement supérieure à 2 milliards de francs par année pour la prévoyance sociale (assurances sociales, prévoyance, construction de logements à loyer modéré et autre assistance). Les derniers résultats connus indiquent que, pour l'année 1969, les dépenses publiques affectées à ces fins se sont élevées à 2322 millions de francs. En l'espace de trois années seulement, la progression a été de 660 millions de francs, soit de 40 % environ. En 1969, 13,3 % des dépenses globales des pouvoirs publics ont concerné ce poste de dépenses, qui s'est développé ces dernières années dans une mesure très supérieure à la moyenne (en 1965, cette part n'était encore que de 11,5 %).

**Les Etats-Unis, troisième client de la Suisse.** — Les Etats-Unis sont un des plus importants partenaires commerciaux de la Suisse. En 1970, leurs achats de biens suisses se sont élevés à 1963 millions de francs et les ventes de marchandises américaines dans notre pays ont atteint 2372 millions de francs. Environ un quart de nos ventes sont constituées uniquement de produits de l'industrie horlogère. L'année dernière, les Etats-Unis ont figuré au troisième rang des clients de la Suisse, derrière la République fédérale allemande et l'Italie ; en 1969, ils occupaient encore le second rang. En 1970, 8,9 % de l'ensemble de nos exportations ont concerné les Etats-Unis contre 9,4 % en 1969 et 10,3 % en 1968. Au cours du premier semestre 1971, cette proportion était de 8,2 %. Elle est toutefois nettement plus importante pour certaines branches, telle que l'industrie horlogère en particulier, dont environ un cinquième des exportations est destiné au marché américain. Calculé par habitant, c'est la Suisse qui, de tous les pays européens, présente le taux d'exportation le plus élevé en ce qui concerne les relations commerciales avec les Etats-Unis.

**Renchérissement à l'échelle mondiale.** — A la fin du premier semestre 1971, les pays membres de l'OCDE ont enregistré, d'après l'indice des prix à la consommation, les taux de renchérissement suivants par rapport au niveau constaté à la même période de l'année précédente : Canada 2,5 %, Islande 3 %, Belgique 4,1 %, Autriche 4,2 %, Etats-Unis 4,5 %, Luxembourg 4,6 %, République fédérale allemande 5 %, Italie 5,3 %, France 5,4 %, Norvège 6,5 %, Suisse 6,6 %, Finlande 7 %, Danemark 7,2 %, Japon 7,2 %, Pays-Bas 7,7 %, Irlande 8,5 %, Espagne 10 %.

### ORGANES DE L'ADIJ

Président : René Steiner, 2800 Delémont, tél. (066) 22 25 81 ou 22 15 83  
Vice-président : Henri-Louis Favre, 2732 Reconviilier, tél. (032) 91 24 73  
Secrétaire : H. Boillat, 2732 Reconviilier/Loveresse, tél. (032) 91 23 20 ou 91 29 79  
Administration du bulletin : place de la Gare 25, 2800 Delémont, tél. (066) 22 25 81  
Caissier : René Domont, 2905 Courtedoux, tél. (066) 66 23 72 ou 66 17 62  
Rédaction du bulletin : Jean Schnetz, 2800 Delémont, tél. (066) 22 17 51  
Comptes de chèques postaux : Caisse générale : 25 - 20 86  
Bulletin : 25 - 102 13  
Abonnement annuel : Fr. 15.— ; le numéro : Fr. 1.50